

Projet d'agrandissement de la marina Valleyfield à Salaberry-de-Valleyfield, par Marina Valleyfield inc.

Dossier : 6211-04-047

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 3 août au 17 septembre 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'agrandissement de la marina Valleyfield par Marina Valleyfield inc. sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield* a pris fin le 17 septembre 2010. Conformément au mandat qui lui a été confié le 22 juillet 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 3 août au 17 septembre 2010, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Marina Valleyfield inc. souhaite obtenir l'autorisation d'augmenter sa capacité d'accueil de 100 places, passant ainsi de 300 places, déjà prévues au décret gouvernemental de 1990, à 400 places. Selon l'étude d'impact, ces 100 emplacements supplémentaires seraient répartis le long de trois quais flottants, soit les quais 10, 11 et 12 qui ont été aménagés progressivement pour répondre à la demande. Ces quais visés par l'étude d'impact sont constitués d'une plate-forme flottante en bois, ancrée dans le lit de la baie par des câbles en acier fixés à des blocs de béton reposant sur le fond du bassin. En rive, les quais flottants prennent appuis sur des quais fixes en bois reposant soit sur un mur en gabions (quais 10 et 11), soit sur un mur en béton (quai 12). Au total, 69 blocs de béton sont déposés sur le lit du bassin de la marina pour servir d'ancrage à ces trois quais flottants.

(Extrait du communiqué émis le 3 août 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

- les critères ayant servi à délimiter la zone d'étude pour l'étude d'impact présentée par le promoteur ;
- les répercussions du projet sur le climat sonore ;
- les répercussions du projet peu présentes dans l'étude d'impact concernant le milieu humain, la qualité de l'eau, le bassin hydrique et les activités récréatives pratiquées dans le bassin du lac Saint-Louis ;
- les motifs pour lesquels les dirigeants de la marina n'ont pas consulté la population avant la réalisation du projet il y a 13 ans ;
- l'identification de la responsabilité d'effectuer le suivi de ce projet déjà réalisé depuis 13 ans et la nature de ce suivi ;
- la façon dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'assurera que les aménagements réalisés pour ce projet répondent aux normes et soient aussi conformes à l'étude d'impact ;
- l'apport potentiel d'une audience publique dans ce dossier ;
- l'identification des éléments techniques qui se retrouveraient dans un décret dans le cas de l'autorisation du projet : un nombre d'emplacements? Un nombre maximum de bateaux pouvant être accueillis à la marina? Une répartition physique des emplacements aux quais 10, 11 et 12 telle que présentée dans l'étude d'impact?
- les règlements de la marina concernant le bruit ;
- les capacités d'accueil actuelles de la marina.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Armand-Frappier	80, rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
30 juillet 2010	La Presse	
30 juillet 2010	Le Soleil	
31 juillet 2010		Le Soleil de Salaberry-de-Valleyfield
21 août 2010		Le Soleil de Salaberry-de-Valleyfield

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
3 août 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de la Montérégie	163	Site du BAPE
18 août 2010 Rectification de la date de fin du mandat	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de la Montérégie	160	Site du BAPE
25 août 2010 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de la Montérégie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	25 août 2010
Lieu	Salle Vieille de l'Hôtel Plaza, 40, avenue du Centenaire, Salaberry-de-Valleyfield
BAPE : Animation	Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Patrice Bigras, Teknika HBA inc., chargé de projet Normand Desjardins, Marina Valleyfield, Président du conseil d'administration Richard Saint-Hilaire, Marina Valleyfield, Directeur des opérations
Assistance	18 personnes
Durée	1 h 45

Les relations de presse

Un média était représenté lors de la séance d'information, soit l'hebdomadaire régional *Le Soleil de Salaberry-de-Valleyfield*.

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par les sites *Web Infosuroît.com*, *MontérégieWeb.com*, *Sourcews.net* et *LeLezard.com*. On faisait mention des caractéristiques du projet, des centres de consultation, de la demande d'audience publique, du BAPE et de la séance publique d'information du 25 août.

L'hebdomadaire régional *Le Soleil-de-Salaberry-de-Valleyfield* a pour sa part couvert la séance d'information tenue le 25 août et a rappelé la date limite pour le dépôt d'une demande d'audience publique.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 24 septembre 2010

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication